

2024-2968
2024-07-18

Brenntag Canada Inc.

TECHNIQUE CHLORPROPHAME

**POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE
RECONDITIONNEMENT**

SOLIDE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

No D'ENREGISTREMENT 18832 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : Chlorprophame 99% min.

AVERTISSEMENT (skull & crossbones in yield sign) POISON

PRÉCAUTIONS: EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

Brenntag Canada Inc.
5025 Creebank Road, Building 'A', Suite 201
Mississauga, Ontario L4W 0B6 Canada
Telephone: (416) 259-8231

CONTENU NET: 200kg
4.5 Kg x 4 (18 kg)
5.0 Kg x 4 (20 Kg)
4.54 Kg x 5 (22.68 Kg)
4.50 Kg x 5 (22 Kg)

MODE D'EMPLOI: Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ÉLIMINATION: Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour toute information concernant l'élimination des produits non utilisés et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

DÉCONTAMINATION: Porter un masque protecteur, des gants et des lunettes protectrices.

ENTREPOSAGE: Entreposer dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants et autres pesticides. Garde hors du feu, des flammes nues, ainsi que des autres sources de chaleur.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.